Débits biologiques secteur fluvial

Comité technique étendu

- 6 novembre 2020 - 14h00 -











Ordre du jour

- 1. Rappel de la démarche et organisation
- 2. Présentation de la méthodologie et identification des secteurs prioritaires
- 3. Questions/réponses



Rappel de la démarche

Définition Débits biologiques :

Déterminer des régimes hydrologiques biologiquement fonctionnels,

correspondant aux besoins des milieux aquatiques,

sur un cycle annuel complet, tout en restant cohérent avec l'hydrologie naturelle du cours d'eau.

Un préalable et un complément à l'étude des valeurs de référence existantes et de la réflexion autour des seuils de gestion de la ressource en eau.

Une détermination des débits biologiques attendue par les trois SAGE : Boutonne, Charente et Seudre







Les étapes de la démarche

2019 : Rédaction du cahier des charges et mise en place du groupement de commande ☐ En inter-SAGE, concertation avec les différents partenaires institutionnels ☐ Un groupement de commande EPTB Charente / SMBS, et des conventions de partenariat technique et financier avec le SYMBO et le Département de la Charente-Maritime ☐ 2 lots au marché menés en parallèle : 1 lot Fluvial et 1 lot estuaire, intégrant la définition du DMB du barrage de Saint-Savinien ☐ Financement Agence + Département de la Charente-Maritime ☐ Lancement de la consultation le 21 octobre 2019 19 février 2020 : Notification du marché et engagement de la phase de définition de la méthodologie

eudre

Contenu de la prestation LOT 1 Secteur Fluvial :

TRANCHE FERME

LA

METHODOLOGIE
sur les secteurs
avec métrologie
existante
(6 mois
maximum)

TRANCHES OPTIONNELLES DETERMINATION DB (24 mois maximum)

EPTB Charente : PRIGNAC / ANTENNE LIJARDIERE / SEUGNE

ST GERMAIN DE LUSIGNAN / SEUGNE

AUME COUTURE

SYMBO (avec détermination de DOC le cas échéant) :

ST JEAN D'ANGELY MOULIN DE CHATRE TREZENCE

TREZENCE

SMBS:

SAINT ANDRE DE LIDON

CORME ECLUSE

TRANCHE OPTIONNELLES sur des secteurs sans instrumentation :

DEFINITION DE LA METHODOLOGIE (6 mois maximum)
DETERMINATION DB (42 mois maximum)

SMBS:
CHATELARD
BENIGOUSSE
MIROLLE LE PELISSON
CHANTEGRENOUILLE

EPTB Charente : TREFLE / SEUGNE

SYMBO : NIE BREDOIRE



Contenu de la prestation LOT 2 Secteur Estuaire :

TRANCHE FERME

DEFINITION DE LA METHODOLOGIE

12 mois pour le DMB Saint Savinien

30 mois max pour estuaires Charente et Seudre

TRANCHE OPTIONNELLE DETERMINATION DMB (36 mois maximum)

ouvrage de SAINT SAVINIEN

TRANCHE OPTIONNELLE
DETERMINATION DB (18 à 36 mois maximum)

ESTUAIRE CHARENTE

TRANCHE OPTIONNELLE
DETERMINATION DB (18 à 36 mois maximum)

ESTUAIRE SEUDRE







Les instances de concertation

Des instances à l'échelle interSAGE

- Comité de suivi (COSUI)
 maîtres d'ouvrages, financeurs
- Comité de pilotage (COPIL)
 Coprésidé par les 3 présidents structures porteuses, avec les présidents de CLE, financeurs, services de l'état, région, départements, acteurs du territoire et usagers ...
- Comité technique (COTECH)
 Services de l'Etat et des départements, Acteurs du territoire / milieux aquatiques

Des instances à l'échelle du territoire

- Comité territorial (COMTER)
 Un COMTER par bassin d'étude,
 composition axée sur les instances
 de CLE ou des comités dédiés
- Commission Locale de l'Eau (CLE) Une CLE par SAGE

